

PAR COURRIEL

Longueuil, le 2 mars 2016

Objet : Demande d'accès n° 200446820

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 janvier dernier, concernant le 3333, chemin des Patriotes à Saint-Ours

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation du 28 août 2008 (2 pages)
2. Certificat d'autorisation du 22 octobre 2008 (2 pages);
3. Rapport d'inspection du 11 janvier 2016 (8 pages)

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (7)

Longueuil, le 28 août 2008

AUTORISATION

Champignons Advitam inc.
3333, chemin des Patriotes
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

N/Réf. : 7610-16-01-1034301
400519442

Objet : Installation d'un système de roseau épurateur

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 19 mars 2008, reçue le 25 mars 2008 et complétée le 20 août 2008, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer les équipements décrits ci-dessous :

- un système de régularisation du débit des eaux usées de procédé;
- une fosse septique ayant un volume total de 3,62 m³;
- un poste de pompage de type **art. 23-24** pour relever les eaux de la fosse septique vers le système de roseau épurateur;
- un système de roseau épurateur d'une capacité de 1800 litres par jour et d'une superficie de 62 m²;
- un massif filtrant de désinfection localisé sous le roseau épurateur;
- un émissaire de 100 mm de diamètre pour le rejet au fossé.

Les exigences de rejet à l'environnement sont de 30 mg/l en DBO₅, 30 mg/l en MES et 1 mg/l en Phosphore total.

Les équipements seront installés au 3333, chemin des Patriotes à Saint-Ours, sur le lot 152 Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Ours, dans la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

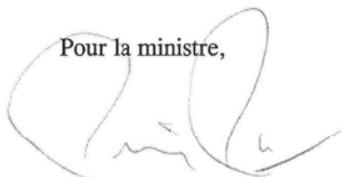
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 mars 2008 et signée par Marie-Claude Héroux et Grégoire Dorval concernant la demande d'autorisation du système de roseau épurateur;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 avril 2008 et signée par Marie-Claude Héroux et Grégoire Dorval concernant des informations additionnelles;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 22 juillet 2008 et transmis par Marie-Claude Héroux concernant des informations additionnelles;
- Documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés du 22 juillet 2008 et transmis par Marie-Claude Héroux concernant des informations additionnelles;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 août 2008 et signée par Marie-Claude Héroux concernant des informations additionnelles;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 20 août 2008 et transmis par Marie-Claude Héroux concernant des informations techniques sur le roseau épurateur.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/AD/ad

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 22 octobre 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Champignons Advitam inc.
3333, chemin des Patriotes
Saint-Ours (Québec) JOG 1P0

N/Réf. : 7610-16-01-1034301
400532661

Objet : Exploitation d'un système de roseau épurateur

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 mars 2008, reçue le 25 mars 2008 et complétée le 20 août 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un système de roseau épurateur avec rejet au fossé : cette activité se déroulera au 3333, chemin des Patriotes à Saint-Ours, sur le lot 152 Ptie, au cadastre de la paroisse de Saint-Ours, dans la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 mars 2008 et signée par Marie-Claude Héroux et Grégoire Dorval, concernant la demande de certificat d'autorisation du système de roseau épurateur;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 avril 2008 et signée par Marie-Claude Héroux et Grégoire Dorval, concernant des informations additionnelles;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 22 juillet 2008 et transmis par Marie-Claude Héroux, concernant des informations additionnelles;
- Documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés du 22 juillet 2008 et transmis par Marie-Claude Héroux, concernant des informations additionnelles;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 août 2008 et signée par Marie-Claude Héroux, concernant des informations additionnelles;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 20 août 2008 et transmis par Marie-Claude Héroux, concernant des informations techniques sur le roseau épurateur.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/AD/ad

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-04-30	Heure d'arrivée : 10 h 05	Heure de départ : 10 h 45
Inspecteur : Stéphanie Héroux		Accompagné de : N/A

N° intervention : 300848827 et 300822576	Type d'intervention : Inspection de conformité et Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-1034300	N° du rapport d'inspection : 401255050
N° demande : 200203608 et 200203608	Type de demande : Document officiel et Programme de contrôle

But de l'inspection : Champignons Advitam - St-Ours
Vérifier la conformité au CA et à l'autorisation délivrés le 22 oct. 2008 pour l'installation et l'exploitation d'un système de roseau épurateur.
Inspection à réaliser dans le programme I-15 A (secteur agro.) 2014-2015.

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Champignons Advitam inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2102985	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 3333, chemin des Patriotes Saint-Ours (Québec) J0G 1P0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,8308611111; -73,135111111	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Champignons Advitam inc.		132, St-Joseph Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0	Y2071890

Conditions météo
Ensoleillé, environ 14°C

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos annexées au rapport : 8
--	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Stéphanie Héroux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\herst01\7610-16-01-1034300\2015-04-30

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée. Le panorama 1 a été réalisé à partir des photos IMG_0002 et IMG_0003 et le panorama 2 a été réalisé à partir des photos IMG_0006, IMG_0007 et IMG_0008.

Grilles d'inspection annexées SO

Numéro	Titre
I-15	Industries agroalimentaires

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Registraire des entreprises du Québec article 13 de la LAD

Échantillons SO2 Mise en contexte (facultatif) SO

Champignons Advitam inc. a reçu une autorisation le 28 août 2008 pour «Installation d'un système de roseau épurateur» et un certificat d'autorisation (c.a.) le 22 octobre 2008 pour «Exploitation d'un système de roseau épurateur». L'entreprise se spécialise dans la culture de champignons de spécialité, principalement l'espèce pleurote dans un substrat de paille stérilisée.

Une inspection est donc prévue pour vérifier la conformité à ces deux autorisations ainsi que dans le cadre du Programme de contrôle des établissements du secteur agro-alimentaire. Il est prévu échantillonner le rejet au fossé.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée sur le site, il n'y a aucune voiture sur place. Je cogne à la porte et fais le tour du bâtiment, il n'y a personne.

Je tente de joindre Mme Marie-Claude Héroux au art. 53-54 Pas de réponse. J'appelle au 866-333-5265, poste 236, ainsi que sur le cellulaire de Mme Héroux au art. 53-54 Mme Héroux m'indique que l'entreprise a fait faillite. Les opérations ont cessé en décembre 2014. Le dossier serait entre les mains d'un syndic, lequel devrait s'occuper des matières résiduelles présentes sur le terrain.

Je prends ensuite quelques photos des lieux. Le [Panorama 2](#) présente une vue d'ensemble de l'entreprise prise à partir du chemin des Patriotes. Le système de roseau épurateur est montré sur la photo [IMG_0001](#). Des amas de paille ensachée ou non sont présents à deux endroits ([Panorama 1 et photo IMG_0004](#)) sur le terrain de l'entreprise. Selon le c.a., «durant la première année, la paille ayant servi à la production sera entreposée à l'extérieur dans notre jardin. Elle servira de paillis et de compost. Durant la saison hivernale, les colonnes de paille seront empilées à l'extérieur, derrière le bâtiment. Lorsque la production sera à son maximum, la paille sera envoyée chez d'autres agriculteurs aux alentours, soit pour le compost, soit comme paillis ou encore nourriture pour les animaux.»

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

Les opérations de l'entreprise ont cessé en décembre 2014. Le dossier est entre les mains d'un syndic.

Des amas de paille ensachée ou non sont présents sur le terrain à l'extérieur. Le syndic devrait veiller à la gestion de celle-ci.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Stéphanie Héroux

Signature : *Stéphanie Héroux*

Date de signature : 2016/01/11

7 Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : Michelle Marcotte	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2016-01-15 pm
Commentaires :	

Grille d'inspection

Titre du programme : Industries agroalimentaires

No de la grille : I-15

Date de l'inspection : 30 avril 2015	N° intervention : 300822576
Nom du lieu : Champignons Advitam inc.	N° du lieu : X210985

Les vérifications à effectuer

Points de vérification		Résultat					
N°	Réf.	Description de la vérification	C	NC	SO	NV	Note
Référence : Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2) (LQE)							
<i>Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 3) (RRALQE)</i>							
<i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.35) (PPRLPI)</i>							
<i>Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r.18) (RESC)</i>							
GÉNÉRAL							
1	LQE 20	L'entreprise n'a aucun rejet à l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	LQE 22	Si requis, l'entreprise détient un certificat d'autorisation pour ses activités.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	LQE 123.1	L'entreprise respecte les conditions des autorisations émises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	RRALQE 12	Tout équipement utilisé ou installé pour réduire l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement est en bon état de fonctionnement et fonctionne de façon optimale pendant les heures de production.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EAU							
5	LQE 22	Advenant la construction, des travaux, l'exploitation d'une industrie, l'exercice d'une activité la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière, l'entreprise a préalablement obtenu un certificat d'autorisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	LQE 32	L'aqueduc, la prise d'eau d'alimentation, les appareils pour la purification de l'eau, les égouts ou les dispositifs pour le traitement des eaux usées ont été autorisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	PPRLPI 3.1	Les constructions, les ouvrages et les travaux susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, de porter le sol à nu, d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, ont fait l'objet d'une autorisation préalable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MATIÈRES RÉSIDUELLES							
8	LQE 66	Les matières résiduelles sont déposées et rejetées dans un lieu autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9	LQE 66	L'entreprise prend les mesures nécessaires pour que les matières résiduelles déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SOLS							
10	RESC 3	Les sols contaminés ne sont stockés, en vue de leur dépôt définitif, que sur le terrain d'origine, dans le cadre de travaux de réhabilitation, ou dans un lieu d'enfouissement autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende : C = pour conforme
NC = pour non conforme
SO = sans objet (l'obligation ne s'applique pas)
NV = non vérifié

Notes sur les vérifications	
N°	Note
1	L'entreprise n'est plus en activité.
8,9	Des amas de paille, ensachée ou non, sont présents sur le terrain à l'extérieur en deux endroits. Le syndic devrait les gérer, selon l'information obtenue de l'ancienne propriétaire.

Informations à recueillir	
Point de rejet des effluents liquides :	- Rejet directement dans l'environnement (hors réseau) <input type="checkbox"/> Si oui, identifier le milieu récepteur : Le milieu récepteur est-il potentiellement sensible ¹ ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> - Rejet par infiltration dans le sol <input type="checkbox"/> - Rejet en réseau d'égout municipal <input type="checkbox"/>
L'entreprise est visée par les lignes directrices sur l'agroalimentaire ² :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Il y a des équipements spécifiques pour le traitement ou l'enlèvement du phosphore :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Décrire brièvement le système de traitement	Tamisage <input type="checkbox"/> Trappe à graisses <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol (champ d'épuration, champ polissage, etc.) <input type="checkbox"/> Système d'ajustement du pH <input type="checkbox"/> Flottateur à air dissous <input type="checkbox"/> Bassin d'égalisation <input type="checkbox"/> Système biologique <input type="checkbox"/> (préciser : _____) Système de déphosphatation chimique <input type="checkbox"/> Décanteur secondaire ou clarificateur <input type="checkbox"/> Système de désinfection (pour réduire les coliformes) <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> (préciser : rotifil, séparateur eau/solides)
Des équipements d'échantillonnage de l'effluent et de mesure du débit sont en place :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
L'entreprise a mis en place et poursuit un programme d'autosurveillance de la qualité de l'effluent :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> , Si oui : Décrire brièvement le programme (paramètres, fréquences, transmission des résultats, etc.) :
Vérifications à effectuer au bureau	
L'entreprise est soumise à des normes de rejet pour son effluent : <u>S'il y a lieu, expliquer à « Notes sur les vérifications »</u>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les normes applicables sont (concentration ou charge) : Débit : MES : DBO₅ : Phosphore : Azote ammoniacal : Coliformes fécaux : ▪ Les résultats pour la dernière année sont (moyenne / minimum / maximum) : Débit : / / MES : / / DBO₅ : / / Phosphore : / / Azote ammoniacal : / / Coliformes fécaux : / /

¹ Milieux récepteurs potentiellement sensibles au phosphore : lacs, réservoirs et baies fermées ou en amont de ces milieux, présence d'habitats fauniques particuliers, de prises d'eau, de plages; vérification : pour statuer si le milieu récepteur est sensible ou non, demander l'avis de l'analyste concerné à la DRAE (particularité normalement établie par la DSÉE lors de l'élaboration des OER).

² Lignes directrices applicables à l'industrie agroalimentaire hors réseau, décembre 2011; vérification : pour statuer si les lignes directrices sont applicables ou non, consulter l'analyste concerné à la DRAE.

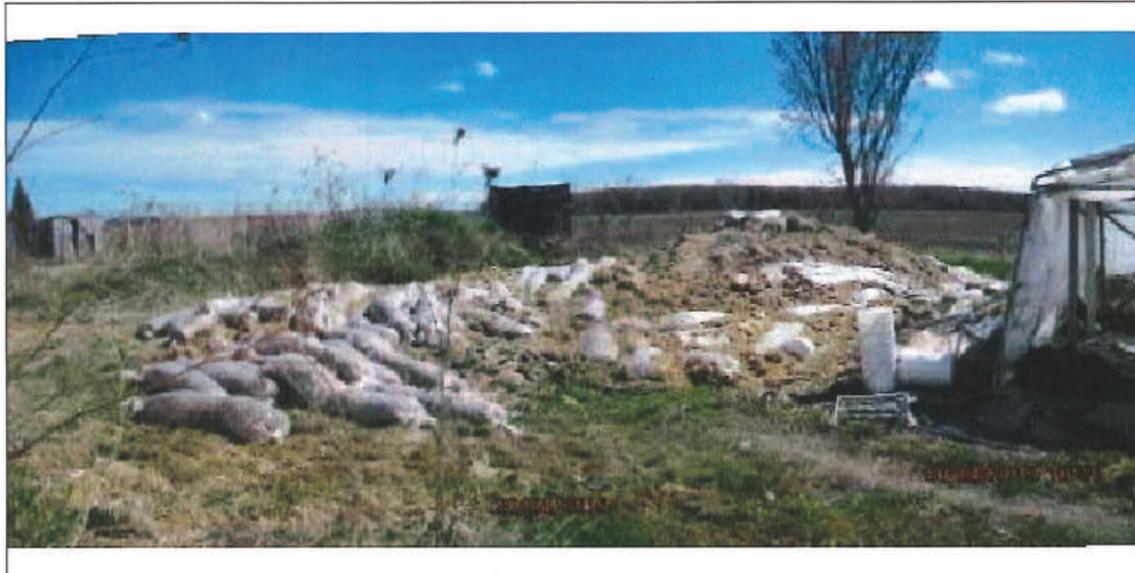
Photos

Champignons Advitam inc.



IMG_0001 (Small).jpg

Roseau épurateur



Panorama 1.JPG

Amas de paille ensachée ou non, présente à l'extérieur sur le terrain, côté nord de l'entreprise



IMG_0004 (Small).jpg

Autre vue de l'amas de paille ensachée ou non présentée au panorama 1 ci-dessus, présente à l'extérieur sur le côté nord du terrain

Photos

Champignons Advitam inc.



IMG_0005 (Small).jpg

Autre amas de paille, ensachée ou non, présente sur le terrain à l'avant de l'entreprise.

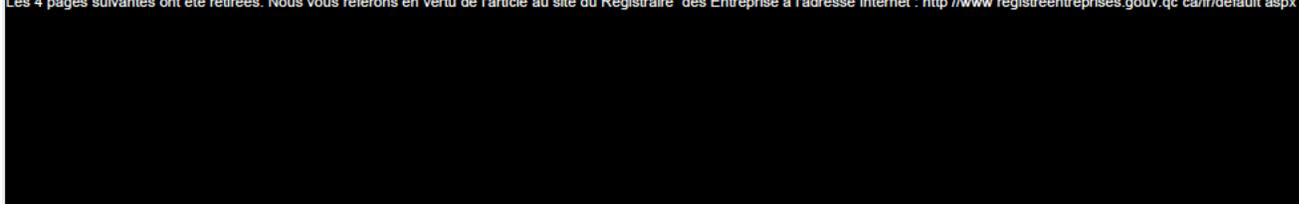


Panorama 2.JPG

Vue d'ensemble de l'entreprise prise à partir du chemin des Patriotes

Annexe 1

Les 4 pages suivantes ont été retirées. Nous vous référons en vertu de l'article au site du Registraire des Entreprises à l'adresse Internet : <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/default.aspx>.



Articles 53-5

m.e.x.

M 1-10-11-2007

